

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 février 2009

PROTECTION DE LA CRÉATION SUR INTERNET - (n° 1240)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 116

présenté par

M. Tardy, M. Le Fur, Mme Rosso-Debord, M. Nicolas,  
M. Michel Voisin, Mme Lamour, M. Decool, M. Le Nay, M. Philippe Armand Martin,  
M. Bur et M. Morel-À-L'Huissier

-----  
**ARTICLE 2**

À la première phrase de l'alinéa 69, substituer aux mots :

« peut envoyer »

le mot :

« envoie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

A partir du moment où une infraction à la loi est constatée, l'envoi de l'avertissement doit être systématique. Comment justifier que dans certains cas, un avertissement soit envoyé, et pas dans d'autres, surtout si ce message se veut avant tout pédagogique.